

03.09.2010 – 11:04 Uhr

Comité de l'USS : 11e révision de l'AVS et votations du 28 novembre Sans changements substantiels, le référendum sera lancé contre la 11e révision de l'AVS

Bern (ots) -

Lors de sa première séance après la pause estivale, le Comité de l'Union syndicale suisse (USS) a décidé à l'unanimité de saisir le référendum contre la 11e révision de l'AVS si le projet n'était pas substantiellement corrigé à l'occasion de la session d'automne. Le Comité de l'USS a également adopté ses recommandations pour les votations populaires du 28 novembre, à savoir : un OUI unanime à l'initiative « Pour des impôts équitables » et un double NON à l'initiative « Pour le renvoi des étrangers criminels » et à son contreprojet.

Parce qu'il dégrade le système d'adaptation des rentes, le projet de 11e révision de l'AVS représente une offensive brutale contre les rentes de cette assurance. Les mesures destinées à compenser les effets financiers de la retraite anticipée sont, elles aussi, absolument insuffisantes. Pour que cette compensation soit sociale, le montant à prévoir ici doit être de 800 millions de francs, soit la somme économisée avec le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes.

L'initiative « Pour des impôts équitables » doit enrayer la mécanique d'une concurrence fiscale excessive et ruineuse qui n'est, finalement, qu'une lente saignée des pouvoirs publics de toute la Suisse et ne sert qu'à améliorer la position des milieux déjà favorisés. En fixant des taux d'impositions minimaux pour les très hauts revenus et les très grandes fortunes, respectivement de 22 % et 0,5 %, l'initiative du Parti socialiste jugule cette concurrence fiscale et fait obstacle à la propagation de traitements de faveur pour les nantis.

Le Comité de l'USS justifie son double NON à l'initiative « Pour le renvoi des étrangers criminels » et à son contreprojet d'abord par l'argument suivant : le même crime doit être puni en appliquant le même droit. La nationalité ne saurait être un critère ici. En outre, l'initiative aurait dû être invalidée parce qu'elle ne satisfaisait pas certaines normes internationales.

Contact:

Rolf Zimmermann, premier secrétaire de l'USS (031 377 01 21 ou 079 756 89 50), et Ewald Ackermann, service de l'information de l'USS (031 377 01 29 ou 079 660 36 14) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.